EXTRAIT du REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~~~

Objet : Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour recherche de solutions alternatives en alimentation en Eau Potable, en abreuvement du bétail et de défense incendie du site de la ferme Guichard

Séance du 24 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit avril deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole

## Membres absents excusés avec pouvoir : 8

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Monsieur Patrick GENOD

CHAPUIS Gérard pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS

CRETIER Humbert pouvoir à Monsieur Joël BORGEOT

GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire

LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Bernard CORTINOVIS

MERMILLON Eliane pouvoir à Monsieur Nicole ROSIER

PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ

ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

**BOYER Corinne** 

LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Monsieur le Maire rappelle la problématique d'alimentation en eau de la ferme Guichard et les enjeux d'abreuvement du bétail à proximité et de défense incendie. Il précise également que le raccordement au réseau en eau potable ne peut être envisageable sur ce site car le débit serait trop faible par manque d'habitation sur le tronçon pour garantir une eau de qualité.

Afin de traiter cette problématique, Monsieur le Maire propose de se faire assister par l'Agence Départementale de l'Ain en signant une convention d'assistance à maitrise d'ouvrage avec cette dernière pour l'Eau, volet Eau Potable et la Défense Extérieure Contre l'Incendie et d'impliquer le SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents) afin de trouver des solutions respectueuses de la biodiversité.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire de signer la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain ayant pour objet :
  - o L'étude de faisabilité Eau, volet Eau Potable et volet DECI.
  - o L'assistance en phase pré-opérationnelle, recherche de financeurs
  - o L'assistance en phase de conception, constitution des dossiers, dépôts et suivi
- **Inscrit** La dépense au compte 2031 Frais d'études Adduction d'Eau Ferme Guichard
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 24/04/2024